Envoyé en préfecture le 09/07/2021

Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 022-200069391-20210709-D_2021_156-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22400-

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 23 juin 2021

ETAIENT PRÉSENTS:

Président: Thierry ANDRIEUX

Vice-présidents : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Dominique CHERTIEN (suppléant de Pascal LEBRETON, absent), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (suppléante d'Yvon BERHAULT, absent), Alain GENCE, Yvonnick GOUAULT (suppléant de Sylvie HERVO, absente), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS:

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Marie-Madeleine BOURDEL, Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON,
 Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Valérie BIDAUD

Délibération n°2021-156

Membres en exercice: 69 Présents: 53 Absents: 16 Pouvoirs: 7

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES

PROGRAMME DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES 2021 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES BENEFICIAIRES

Lamballe Terre & Mer est maître d'ouvrage du programme d'amélioration de la qualité de l'eau et des

Envoyé en préfecture le 09/07/2021 Reçu en préfecture le 09/07/2021

Affiché le

ID: 022-200069391-20210709-D_2021_156-DE

milieux aquatiques dans le cadre des Contrat Territoriaux « Baie 2027 » pour les bassins versants du Gouëssant, de la Flora et de l'Islet et « Arguenon » pour le bassin de l'Arguenont amont. Ce programme contient différents types de travaux visant à restaurer le bon état écologique des cours d'eau :

- Restauration et préservation de l'hydromorphologie (remise des cours d'eau dans leurs lits naturels, diversification des écoulements, créations d'habitats, etc),
- Restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagement d'obstacles aux migrations piscicoles et au transit sédimentaire),
- Gestion de la ripisylve (entretien de la végétation des berges et de l'état d'encombrement du cours d'eau).

Le coût des travaux pour le programme 2021 est de 127 521,01 € HT sur les bassins versants du Gouessant-Islet-Flora et 153 090,09 € HT pour l'Arguenon, soit un total de 280 611,10 € HT. Les travaux de remise à ciel ouvert du cours d'eau de Béliard (Lamballe-Armor) et l'effacement du plan d'eau de Kermaria (Hénansal-Chifrouët) feront l'objet de décisions spécifiques et ne sont pas intégrés dans cette programmation.

Ces montants peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental à hauteur de 71% des dépenses (45% pour l'AELB et 26% pour le CD 22), soit 81 377,22 € HT restant à la charge de Lamballe Terre & Mer (29%).

Ces travaux se déroulant le plus souvent sur des terrains privés, et bien que bénéficiant d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) autorisant à investir des fonds publics pour leur réalisation, il est par ailleurs nécessaire de recueillir l'accord des propriétaires et exploitants agricoles concernés.

Après en avoir délibéré:

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le programme d'actions 2021 pour la restauration des milieux aquatiques,
- AUTORISE le Président à signer les conventions avec les bénéficiaires afin qu'ils autorisent les travaux sur leur propriété et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE: Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le

9 JUIL. 2021

Affiché le

9 JUIL. 2021

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN (suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME.

A Lamballe-Armo

9 JUIL. 2021